

Agenda 21 – Phase Etat des lieux
Thème : Qualité de l'environnement
Atelier Energie
Mercredi 17 novembre – 18h-20h

Animateurs

Pascal Clerc
Delphine Mondon

Directeur du CPIE Littoral basque
Animatrice du CPIE Littoral basque

Intervenants

Caroline Sarrade
Nicolas Duvallat
Stéphane Castet

Conseil des Elus et Conseil de développement du Pays Basque
Espace Info Energie
Syndicat d'Energie des Pyrénées Atlantiques

✿ **Présentations des intervenants**

➤ **Lurraldea : Conseil des Elus et Conseil de développement du Pays Basque, [Caroline Sarrade](#)**

Le Conseil des Elus et le Conseil de développement du Pays Basque sont deux associations Loi 1901 dont le territoire se limite au Pays basque côté français. Ce dispositif est labellisé Agenda 21.

Le Conseil des Elus est composé d'une soixantaine d'élus (conseillers régionaux, généraux, présidents communautés de communes...).

Le Conseil de développement rassemble des acteurs socio-économiques du Pays Basque, et est constitué de différents collèges : aspect social, économie... On y trouve la chambre de commerce et d'industrie, la chambre d'agriculture...

Ces 2 structures travaillent ensemble sur l'aménagement du Pays Basque, par la production d'études ou d'avis, pour ensuite porter certains projets. Il s'agit d'une échelle de concertation, d'études et de propositions.

Le Conseil des Elus et de le Conseil de Développement travaillent en ateliers entre collectivités et acteurs professionnels.

Les thèmes du changement climatique et de la maîtrise de l'énergie ont par exemple été approfondis dans le cadre du **Plan Climat** : il s'agit d'un diagnostic à l'échelle du Pays Basque, pour dresser des actions à mettre en place.

Le Plan Climat se consacre à 3 ateliers :

- bâtiments, équipements
- énergies renouvelables
- urbanisme et transport

La phase diagnostic doit déterminer les différents acteurs et leurs rôles sur l'énergie et le climat au Pays Basque. 145 projets locaux ont été identifiés, qui traitent de l'énergie et du climat (par exemple, des écoquartiers, navettes électriques...). Les sujets sont très différents, mais abordés souvent de façon cloisonnée. Une des pistes à explorer serait de travailler de façon plus transversale.

Les **énergies renouvelables** ont été explorées : panneaux solaires, chaudières, éolien (peu pertinent sur le territoire), filière bois énergie, énergie de la mer (vent, éoliennes en mer ; énergie de la houle : des projets existent à La Rochelle, en Espagne, au Portugal), géothermie (des pompes à chaleur sont utilisées dans l'habitat)...

Des sujets polémiques existent, les panneaux solaires sur les maisons par exemple. Ce sont de vrais choix qui doivent être portés par les élus.

Il serait intéressant à l'échelle du Pays Basque d'avoir une orientation claire sur les énergies renouvelables.

Le diagnostic a montré l'utilité d'outils d'accompagnement, notamment avec le SDEPA ou l'Espace info Energie.

- De quoi parle-t-on exactement en utilisant le terme *climat* ?
 - On prend en compte tout ce qui influe sur l'émissions de gaz à effet de serre (on pourrait utiliser le terme changement climatique dans ce contexte).

En savoir plus : le diagnostic du Plan Climat est disponible sur Internet : www.lurraldea.net

➤ SDEPA, Syndicat d'Energie des Pyrénées Atlantiques, Stéphane Castet

Le Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques a été créé en 1949 ; il fédère 546 communes regroupant 630 000 habitants (toutes les communes du Pays Basque, sauf une), ce qui représente 10 000 km de réseau Basse Tension, 7 000 km de réseau Moyenne Tension, et 15 Millions d'Euros d'investissements annuels pour tout le département.

Rôles du SDEPA :

- Concédant du Service Public de distribution d'électricité et de gaz
 - Concessionnaires ERDF-GRDF
- Maître d'ouvrage de travaux :
 - liés au Service Public d'Electricité (Renforcements, Extensions, Energies Renouvelables)
 - liés à l'esthétique et à la sécurité (Enfouissement de réseaux aériens, Eclairage Public, Eclairage terrains et aires de jeux)

Contexte :

- Ouverture du marché de l'énergie
- Augmentation du prix des énergies fossiles
- Approche territoriale de la politique énergétique
- Problématiques environnementales
- Etude départementale sur les gisements locaux d'énergies renouvelables et les potentiels d'économie d'énergie : en ce qui concerne les énergies renouvelables, il en ressort pour les Pyrénées Atlantiques le bois et le solaire (solaire thermique et photovoltaïque).

Les actions du SDEPA :

- **en direction des collectivités** : Accompagnement pour la réalisation de diagnostics :
 - **Eclairage Public** (Optimisation de l'éclairage public : Économie, sécurité)
 - **Bâtiments communaux**
 - Conseils d'Orientation Energétique (COE) sur les bâtiments existants (état des lieux des bâtiments, hiérarchisation des actions...)
 - Problématique énergétique sur les projets neufs ou en rénovation en relation avec les maîtres d'œuvre
- **en direction des particuliers et des professionnels** : Conseils divers sur :
 - **Bâtiments** : réglementation thermique, labels,...
 - **Equipements** : chaudières performantes, étiquette énergie, lampes basse consommation,...
 - Lors de l'installation d'équipements, il faut considérer l'ensemble du réseau avant de faire des choix énergétiques : par exemple, l'installation de pompes à chaleur, qui est en soit intéressant, peut mettre le réseau en contrainte, et créer des problèmes avec l'approvisionnement des voisins.
 - **Comportement** : régulation du chauffage, appareils en veille,...
 - **Choix des tarifs énergétiques** (abonnements, puissance souscrite)
- **Sur les énergies renouvelables** :
 - Informations sur le développement des technologies existantes (bois, solaire thermique, solaire photovoltaïque, pompes à chaleur,...)
 - Opportunité d'installer ces équipements (avantages, inconvénients, coûts, aides possibles)
 - Orientation vers les professionnels qualifiés et autres organismes. Le SDEPA peut également être maître d'œuvre sur certains projets.

- **L'ouverture du marché de l'énergie :** Conseils dans le domaine de l'achat d'énergie :
 - Labellisation des fournisseurs : Implication du SDEPA dans le dispositif **CLAIR ENERGIE**, sur le principe d'une Charte de qualité autorisant le contrôle des fournisseurs sur de bonnes pratiques commerciales, et la défense des clients en relation avec les associations de consommateurs. Il existe une réglementation, un code de la consommation.
L'ouverture à la concurrence de la vente d'électricité aux particuliers date de 2007.
 - Information des clients : offres, garanties, coûts, achat groupé d'énergies....
 - Communication : édition et distribution du Guide « Bien acheter son électricité et son gaz »

En savoir plus : www.sdepa.com.fr

➤ Espace Info Energie, Nicolas Duvallat

L'Espace Info Energie a une mission de service public dans deux axes : **l'information du public** (50 %) et **l'organisation d'animations** (50 %). Il est hébergé par le PACT HD Pays Basque à Bayonne, qui reçoit un soutien financier pour mener à bien l'information du public. Le PACT HD fait partie d'un réseau national associatif, qui a une action dans l'habitat social (information, adaptation des logements pour les personnes âgées ou handicapées, droit à l'accès au logement, agence immobilière sociale...)

L'Espace Info Energie est tourné vers le grand public, sur les thématiques de la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelable dans l'habitat, et dans une moindre mesure des déchets et des transports. 4 Conseillers se trouvent sur les Pyrénées Atlantiques, sur 2 sites : Bayonne et Pau.

L'Ademe est un partenaire technique, n'a pas de délégation locale, uniquement régionale, et n'est pas tournée vers le grand public.

Les partenaires financiers sont l'ADEME, le Conseil Général, la Région, l'Europe.

Information :

- 5 jours de permanences hebdomadaires :
 - Téléphone : du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00
 - Rendez-vous : du lundi au vendredi, les après-midi
- 50 permanences territoriales, dont **une permanence par mois sur Urrugne**.

Animations :

- Conférences sur les aides financières, des projets de rénovation ou construction
- Visites de réalisations exemplaires (maisons écorénovées, construction neuve performante, etc.)
- Interventions à la demande
- Salons et manifestations locales

Les enjeux au niveau de l'énergie :

Pour le particulier, la problématique majeure est celle du coût de l'énergie. Les pistes explorées vont vers la réduction des besoins et donc des consommations d'énergie, la diminution des impacts sur le changement climatique liée aux Gaz à Effet de Serre (GES), et donc la baisse de la facture énergétique. On estime la facture énergétique moyenne à 1500 € par foyer, comprenant le chauffage (60 %), l'électricité spécifique (16%), l'eau chaude (15%), et la cuisson.

En savoir plus : www.infoenergie.org

Contacteur l'Espace Info Energie : eie@pacthd-pb.fr, Permanences téléphoniques : 05 59 46 31 60

🌟 Echanges et discussion sur les points soulevés

- En ce qui concerne les énergies renouvelables, le SDEPA ne s'occupe que du bois et du solaire ?
 - S. Castet : aujourd'hui, nous pouvons répondre à une commune qui a un projet spécifique (chaudière bois...), mais pas à échelle d'une communauté de communes. En effet, ce sont les communes qui sont adhérentes au Syndicat et non leurs regroupements

- Qui est responsable du transport de l'électricité ?
 - N. Duvallat : Il faut dissocier :
 - La production est soumise au secteur concurrentiel
 - Le transport au domaine public (confié à une filiale publique d'EDF)
 - La distribution est du domaine public, et propriété des communes (les fils, poteaux...). Les communes se sont regroupées au sein de syndicats qui assurent le contrôle de la distribution, qui est elle-même cédée à l'entreprise ERDF.
 Tout ce qui concerne la moyenne et basse tension est du domaine public. Après le compteur, c'est de nouveau soumis à la concurrence.

- Si un poteau menace de tomber chez un particulier, à qui faut-il le signaler ?
 - A la commune, et c'est ensuite la responsabilité d'ERDF.

- A qui sont facturés les travaux ?
 - Une partie au syndicat, une partie à la commune, et éventuellement aux particuliers (cas des travaux d'installations de production par exemple). En cas de restauration après une tempête, il s'agit de l'existant, donc c'est du ressort d'ERDF.

- Localement, quand une fibre optique a été installée, elle a été enfouie. N'aurait-on pas pu réutiliser les poteaux existants au lieu d'enfouir ?
 - Actuellement on préconise l'enfouissement, donc c'est ce qui est fait pour tous les nouveaux travaux.

- Au sujet de la réglementation thermique des particuliers :
 - N. Duvallat : les constructions neuves entrent dans le cadre de la Réglementation Thermique 2005 (RT2005). A l'issue du « Grenelle Environnement », l'objectif 2020 a été ramené à 2012, c'est-à-dire que toute construction neuve devra satisfaire à la norme BBC (Bâtiment Basse Consommation). Il concerne tous les flux d'énergie (Chauffage, Eau Chaude, Refroidissement, Eclairage et Auxiliaires), mais pas les flux d'eau, qui eux seront dirigés par les PLU, Plans Locaux d'Urbanisme. L'objectif global de consommation est fixé à 50 kWh/m².an en prenant en compte les besoins de chauffage et d'Eau Chaude Sanitaire. A ce jour, le niveau de consommation maximale à atteindre dans un projet neuf est de 130 kWh/m².an (moyenne nationale). La volonté est de limiter le surcoût de la construction à 7% dès 2013 (surcoût de 10% à 15% aujourd'hui). Dans le cas des rénovations, il n'y a pas d'objectifs globaux chiffrés mais il existe malgré tout une réglementation : c'est la Réglementation Thermique dans l'Existant. Le principe est d'améliorer les performances du logement en fixant des exigences élément par élément ; autrement dit, lors de travaux d'amélioration une performance minimale est demandée sur chaque produit ou équipements mis en place.

- C'est valable aussi pour les bâtiments municipaux ?
 - N. Duvallat : Oui, dès 2011 ils devront répondre à la norme BBC, ainsi que les bâtiments tertiaires.

- Pour les éclairages publics, existe-t-il des aides ?
 - S. Castet : Les transformations coûtent cher, il n'y a pas d'aide pour les travaux à proprement parler, uniquement une aide au diagnostic. Souvent, la contrainte est liée à l'éclatement des points d'éclairage, ce qui empêche d'amortir les investissements. Et il ne faut pas oublier que l'éclairage public représente une très petite partie du budget énergétique d'une commune.

- Quelles sont les économies réelles pour les ampoules à basse consommation chez les particuliers ?
 - N. Duvallat : il est intéressant de voir le petit « guide de la fourmi : maîtrisons l'énergie en faisant le plein d'économies », disponible sur Internet : www.ademe.fr/htdocs/publications/lettre/av24/kiosque.htm
Des solutions existent, il faut étudier le ratio économies / investissements.

- Y a-t-il au Pays Basque des sites de production d'énergies ?
 - N. Duvallat : Beaucoup d'hydroélectricité est produite (zone de Mauléon en particulier), et un peu de photovoltaïque.
 - S. Castet : Au total, 90 installations produisent de l'hydroélectricité sur le département, pour une puissance installée totale de 403 MW et une production de 1 356 GWh/an. Par compte, il n'y a pas d'énergie éolienne.

- En ce qui concerne le bois : il y a un gisement important localement, mais pas de filière pour exploiter, transformer et vendre. Pourquoi ?
 - N. Duvallet : Les contraintes techniques sont importantes (altitude), ainsi que les coûts d'exploitation. Par ailleurs il s'agit souvent de parcelles privées qui ne se fédèrent pas.
 - S. Castet : des initiatives sont portées localement. C'est également difficile au niveau juridique quand il y a plusieurs acteurs autour de la table. Et pour être rentable, l'investissement doit se faire à une certaine échelle et il faut des besoins constants et importants.
- D'où vient l'électricité à Urrugne ?
 - S. Castet : 95% de l'électricité vient du nucléaire.
- Et le développement des énergies renouvelables ? On trouve par exemple beaucoup d'installations photovoltaïques chez les agriculteurs...
 - N. Duvallet : Le problème des énergies renouvelables est l'intermittence : il faut stocker l'énergie quand elle est disponible, imaginer d'autres solutions de stockage (recherche et développement).
- Au niveau des déchets, peut-on produire de l'énergie ?
 - La méthanisation des déchets permet la production de biogaz, des projets d'usines existent près de Bayonne, avec recyclage, méthanisation et compostage.
- Y a-t-il des productions de bois en granulés localement ?
 - Non, les plus proches sont dans les Landes, en Dordogne, et à Pampelune. Sinon, il existe des productions de plaquettes. Mais l'intérêt est surtout au niveau domestique (facile à transporter...).
- Sur le photovoltaïque, y a-t-il une réglementation sur l'implantation de panneaux sur de grandes surfaces de terre agricoles ?
 - S. Castet : l'implantation de panneaux sur des surfaces agricoles n'est plus possible depuis 2009. Par ailleurs, sur l'augmentation des tarifs d'EDF justifiée par l'augmentation du photovoltaïque, c'est un argument faux, ce n'est pas la réalité. Ça ne coûte pas plus cher à EDF.
 - N. Duvallet : le tarif du photovoltaïque va de toute façon diminuer progressivement, en rapport avec le développement de la filière.

Contacts Agenda 21 :

Mairie d'Urrugne : Claire d'Elbée : clairedelbee@mairie-urrugne.fr

CPIE Littoral Basque :

CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT
 INGURUMEN ALDEKO EKIMEN ZENTRO IRAUNKORRA
www.cpie-littoral-basque.eu – cpie.littoral.basque@hendaye.com
 Amis d'Abbadia / Abbadiako Adixkideak - "Larretxea"
 64700 Hendaye /Hendaia
 Tél. 05.59.20.37.20 - Fax : 05.59.20.54.20



LITTORAL BASQUE
 EUSKAL ITSASBAZTERRA